



26-CHARPENTERIE- MENUISERIE

DESCRIPTION DE CONCOURS 2025

Mise à jour le 16 février 2025

[www.
olympiades
metiers.
quebec](http://www.olympiadesmetiers.quebec)

 **Compétences
Québec**

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer la capacité des concurrents à exécuter certaines tâches de charpenterie-menuiserie en toute sécurité et selon les normes reconnues.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

La charpenterie-menuiserie est une compétition d'habileté pour un seul compétiteur.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- Respect des règles de santé et sécurité;
- Planification et exécution du travail;
- Lecture des plans.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- Construction de charpentes de planchers et de murs;
- Construction de toiture;
- Fabrication d'un bâti de fenêtre;
- Installation d'un bâti de fenêtre;
- Fabrication et installation d'un garde corps.

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Aperçu de l'examen	28 février 2025
Règlements spécifiques	28 février 2025
Plan final	Distribuer lors des compétitions

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Les matériaux requis pour faire la compétition
- La quincaillerie requise pour faire la compétition
- Bancs de scie portatifs
- Rallonges électriques
- Colle de menuisier
- Scies circulaires à batterie
- Deux (2) tréteaux (chevalets)
- Scies sauteuses à batterie
- Clous, colle et vis

- Visseuses à impact à batterie
- Poubelles, balais et pelles
- Perceuses à batterie
- Poste de charge
- Pâte à bois
- Eau et trousse de premiers soins
- Papiers sablés 80, 100 et 120

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

- Scies manuelles
- Rabot manuel ou sans-fil
- 1 équerre réglable
- 1 équerre à charpente
- Ciseaux à bois
- Tablier de menuisier
- 2 guides à équerres **style bouton**
- Arrache-clous
- Cordeau à craie
- 2 serre-joints maximum
- Marteau
- Niveaux
- Chasse-clous
- Mèches, forêts et embouts
- 1 règle
- Calculatrice
- Couteau utilitaire et lames
- Ruban à mesurer
- Scie oscillante (sans fil)
- Crayons à mine
- 1 rapporteur d'angles
- Limes
- Pinces
- Tournevis
- Coffres et sacs de transport

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

- Tenue appropriée au métier
- Les cheveux longs doivent être attachés vers l'arrière

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation, si nécessaire, les concurrents participeront à un atelier sur la sécurité. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Compétences Québec

- Trousse de premiers soins
- Bouchons d'oreille (sur demande)
- Lunette de sécurité (sur demande)

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Lunettes de sécurité;
- Casque de sécurité;
- Protection auditive;
- Souliers de sécurité approuvés CSA.

5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury est composé d'un minimum de trois (3) personnes pouvant être des représentants de la Commission de la Construction du Québec, du monde syndical ou de l'industrie. Seules ces personnes peuvent juger et évaluer les projets. De plus, elles sont responsables d'appliquer les normes de SST et de sanctionner les manquements.

5.2 Système de notation

Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec deux ou trois juges simultanément et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basé sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
Plancher	12 pts
Murs	22 pts
Toiture	28 pts
Boiseries et balustrade	24 pts
Gestion du matériel	4 pts
Santé et sécurité	10 pts
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Sécurité » sera déclarée gagnante.

Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant pris le moins de temps pour réaliser la totalité du projet d'épreuve sera déclarée gagnante.

Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Gestion de matériaux » sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres, pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Règlement du concours

Se rapporter au Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies qui est affiché sur le site : www.olympiadesmetiers.quebec

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuves a été présenté aux compétiteurs et aux compétitrices avant le concours, l'expert peut modifier jusqu'à 30% de la teneur du projet.

6.3 Divers

- Il sera impossible pour le candidat de dîner avec son entraîneur
- Tout retard ne sera pas toléré

7. EXPERT

Nom	Justin Morin
Organisme	Construction Rénovation Sans Frontières
Courriel	just.morin7608@gmail.com